



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Le ministre d'Etat*

Paris, le 28 novembre 2017

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que j'ai pu rencontrer le collège des présidents de comités de bassin le 3 août dernier, en présence de Brune Poirson et Sébastien Lecornu, puis à nouveau le 11 septembre en présence des présidents de conseil d'administration des agences de l'eau. Je vous remercie de la sincérité de ces échanges, qui ont été l'occasion d'aborder les enjeux stratégiques et budgétaires de la préparation des 11èmes programmes des agences de l'eau pour les années 2019 à 2024. J'ai pu vous faire part de mes principales orientations pour les interventions des agences de l'eau ; l'objet du présent courrier est de vous les confirmer et les préciser.

**Les agences de l'eau, fer de lance de l'adaptation au changement climatique**

La question du climat est la première de mes priorités. Au-delà de l'impératif de « décarboner » notre économie, nous devons aussi nous organiser pour faire face aux effets des changements climatiques qui se manifestent déjà sur l'eau, ressource vitale. C'est une mission structurelle et durable d'anticipation des changements climatiques que je souhaite voir les agences de l'eau s'approprier. Une mission qui les positionne en acteurs naturels et majeurs de la transition écologique, aux côtés des comités de bassin, dont j'ai pu constater l'engagement exemplaire sur cet enjeu, au travers des stratégies de bassins d'adaptation au changement climatique.

**Monsieur François SAUVADET**  
Ancien Ministre,  
Président du Comité de bassin Seine-Normandie  
Agence de l'eau Seine-Normandie  
51, rue Salvador Allende  
92027 NANTERRE Cedex

Cela se traduit d'abord par une priorité donnée aux aides aux économies d'eau là où l'eau devient rare, autant en ville que dans l'agriculture. Par exemple, en déclinaison du plan climat, vous pouvez faire valoir l'efficacité de l'euro dépensé en mètre cube économisé. Mais l'adaptation concerne aussi les cours d'eau. Avec des phénomènes plus extrêmes de crues et de sécheresse, ils auront besoin de plus de place et de zones humides annexes en bon état pour servir de refuge à une biodiversité riche. Vous aiderez en priorité les intercommunalités sur ce thème, à qui la compétence « GEMAPI » a été confiée et les syndicats de bassins versants, à qui ils ont pu déléguer la compétence. Enfin, les villes devront aussi se verdifier et ré-infiltrer les eaux pour limiter les risques d'inondation et atténuer les phénomènes d'îlots de chaleur.

### **Lutter contre l'érosion de la biodiversité**

L'érosion de la biodiversité est l'autre urgence de notre planète. Les besoins de la biodiversité qu'elle soit aquatique, terrestre ou marine, justifient le déploiement de vos efforts dans le cadre du 11ème programme, en poursuivant la dynamique en faveur des milieux aquatiques et de la continuité écologique lancée dans les agences. Je sais que vous saurez vous saisir opportunément de la nouvelle compétence donnée par la loi aux agences de l'eau en matière de biodiversité au sens large. La bonne santé des écosystèmes est, vous le savez, primordiale pour aider notre société à être plus résiliente face aux aléas à venir, et pour fournir une eau de qualité. Or les scientifiques nous alertent sur la dégradation massive de ces milieux. Je tiens à ce que cet enjeu soit prioritaire dans votre action.

Pour ce faire, vous vous appuyerez sur les objectifs de la Directive cadre sur l'eau et les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux qui la déclinent ainsi que sur la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), ses déclinaisons régionales et les Agences régionales pour la biodiversité qui seront créées. L'objectif de bon état, notamment écologique, de nos masses d'eau, doit rester votre boussole ainsi que l'objectif international d'Aichi visant à restaurer 15% des écosystèmes dégradés. Nous devons également répondre aux enjeux de la directive cadre fixant une stratégie pour le milieu marin, en améliorant leur surveillance environnementale, ainsi qu'en luttant contre les pollutions telluriques.

### **Prévenir les impacts de l'environnement sur la santé**

La dégradation de notre environnement affecte la santé de nos concitoyens et l'opinion publique s'en inquiète. Répondre avec efficacité à cette préoccupation légitime est une des priorités de ma feuille de route. Cela nécessite de traiter avant tout les causes des pollutions, plutôt que leurs conséquences. Je compte sur les agences pour que les actions qu'elles aident, dans le cadre des plans Ecophyto ou sur les micropolluants, créent des changements durables et collectifs de pratiques, à l'échelle d'un groupe

d'agriculteurs ou d'industriels, autour d'un captage d'eau, d'un territoire ou d'une filière. Je vous fais confiance pour être innovants, dans le respect de l'encadrement européen des aides au secteur concurrentiel, et en bonne articulation avec les politiques des Régions et leurs plans de développement rural : ce sera votre contribution à l'ambition des États généraux de l'alimentation.

### **Une politique de l'eau et de l'assainissement plus solidaire**

Je suis convaincu que la transition écologique doit être solidaire ; c'est pour envoyer un signal fort que mon ministère a pris cet intitulé. Comme mission première pour les services publics de l'eau et de l'assainissement, je souhaite que vous portiez une politique de solidarité plus forte et plus visible, en segmentant vos politiques d'aides en fonction des besoins et des moyens de vos partenaires.

Ainsi, je vous encourage à concentrer vos efforts sur le soutien aux territoires qui en ont le plus besoin : zones de revitalisation rurale, territoires périphériques, quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces territoires ont trop souvent été délaissés, et réduire cette fracture territoriale est une priorité que nous portons avec le Gouvernement. Pour les villes, vous pourriez axer vos interventions sur l'innovation et les sujets en émergence ou prioritaires, comme la gestion de l'eau et des eaux usées par temps de pluie, qui répond aux enjeux climat - biodiversité.

La loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) constitue une opportunité de revoir vos contrats avec les intercommunalités, premier maillon de solidarité, en leur donnant le sens clair d'une politique d'intégration intercommunale par l'eau. Cette intégration intercommunale a un effet connu de relance des investissements dans nos territoires. Vous soutiendrez les élus dans ce sens. Je souhaite enfin que les agences de l'eau puissent accompagner les contrats de transition écologique que nous allons mettre en place avec Sébastien Lecornu, pour soutenir les intercommunalités en difficulté, qui ont besoin de changer leur modèle de territoire pour plus de durabilité.

### **Un modèle financier plus efficace, plus sélectif et plus simple**

Vous le savez, la France s'est engagée à respecter des objectifs de maîtrise de ses dépenses publiques et de son déficit. Le Gouvernement entend s'y tenir et les agences de l'eau, comme toutes les administrations publiques, participeront à cet effort.

Ainsi, le projet de loi de finances pour 2018 prévoit une baisse du plafond annuel des recettes des redevances des agences de l'eau qui sera fixé, à compter de 2019, à 2,105 milliards d'euros. Ce montant est susceptible d'évolution en fonction des débats parlementaires et de l'engagement pris par

le Gouvernement devant les députés de réétudier avec les parlementaires d'ici 2019 la question des moyens des agences de l'eau. Je vous demande toutefois d'utiliser cette valeur comme hypothèse de travail. Cette mesure vise à réduire la pression fiscale sur les usagers de l'eau, en particulier domestiques, contribuant ainsi au respect de l'engagement du président de la République de limiter les contributions obligatoires qui pèsent sur les Français. Il en résulterait un montant plafond, pour les recettes des redevances des 11èmes programmes, fixé à 12,63 milliards d'euros sur six ans.

Par ailleurs, au-delà de la seule Agence française pour la biodiversité, les agences de l'eau contribueront financièrement au budget de l'office national de la chasse et de la faune sauvage et des parcs nationaux. Ceci consolide encore le rapprochement des opérateurs de l'eau et de la biodiversité, amorcé dès 2006, et conforte le rôle de pilier des agences de l'eau dans le financement des politiques environnementales.

Enfin, les agences de l'eau vont être conduites à réduire leurs effectifs et leur masse salariale au cours des cinq prochaines années. Cela nécessitera d'adapter leurs méthodes et leur organisation dans le sens d'une collaboration plus forte des agences entre elles. Je veillerai personnellement à ce qu'une attention particulière soit portée aux enjeux humains et sociaux induits par ces évolutions.

Bien qu'exigeant, l'effort demandé constitue une opportunité de repenser les programmes d'intervention des agences de l'eau à l'aune de leur efficacité, de la sélectivité et de la simplicité. Pour conserver des taux incitatifs pour les projets les plus contributeurs aux objectifs de bon état des eaux et des milieux naturels, les aides à certains champs devront être arrêtées ou réduites.

Je vous propose de porter à mes côtés le principe que vos aides soient recentrées sur les projets les plus efficaces au regard de vos priorités, de leur coût et de leur juste répartition entre usagers, notamment pour les projets de gestion quantitative de l'eau. Je vous demande aussi de privilégier les aides au changement durable de pratiques, plutôt que les aides au fonctionnement, par exemple pour l'agriculture ou la gestion des cours d'eau. Je vous invite ainsi à optimiser les aides à la performance épuratoire des équipements des collectivités, et à les réduire dès lors qu'en contrepartie les taux de redevances pour les usagers domestiques sont baissés. Vous continuerez à renforcer la complémentarité de vos aides avec le levier régalien, en faisant porter les arrêts ou réductions d'aides sur les projets qui répondent à des obligations réglementaires, comme dans les domaines de l'assainissement non collectif, de l'eau potable ou de l'élimination des déchets dangereux.

Enfin, je vous invite à concevoir des dispositifs d'aides plus simples, à la gestion moins chronophage. C'est un gage de lisibilité et d'optimisation de la ressource humaine. Je vous demande aussi de continuer à expérimenter, innover, organiser des appels à projets, afin de rester très réactifs vis-à-vis des besoins des acteurs de terrain.

Une mission conjointe du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et de l'inspection générale des finances (IGF) viendra appuyer vos efforts dans la gestion et la modernisation des agences de l'eau. Elle analysera l'opportunité d'une bascule du prélèvement sur une diminution de la fiscalité que les agences de l'eau font peser sur les Français et les entreprises.

Ce cadre étant établi, il appartient aux instances des bassins d'exercer pleinement leurs compétences pour le décliner au mieux, en fonction des enjeux locaux. Ces instances constituent un modèle de démocratie locale, innovante, solidaire, vivante et responsable, auquel je suis très attaché. À ce moment crucial pour elles, je sais, plus que jamais, pouvoir compter sur votre engagement. L'enjeu est d'ouvrir encore davantage les agences de l'eau aux défis que nous devons relever ensemble, aux côtés des membres de vos instances et des personnels des agences de l'eau dont je salue la qualité du travail et l'investissement au quotidien.

Je reste à votre écoute et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.



Nicolas HULOT